

FIP Apprenti ou stagiaire de la formation continue déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2018/2019

Admis en année supérieure

Les étudiants autorisés à poursuivre leurs études à l'INSA Strasbourg peuvent procéder à leur réinscription selon la procédure indiquée ci-dessous.

Les étudiants convoqués à la **session de rattrapage** doivent attendre les résultats avant d'effectuer leur réinscription.

Pour information : fermeture de l'école du 27 juillet au 18 août 2019 inclus.

1. Vous vous acquittez de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Tous les étudiants inscrits en formation initiale (y compris par la voie de l'apprentissage) doivent obligatoirement s'acquitter de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) avant la préinscription à l'INSA Strasbourg.

L'acquittement se fait par paiement ou par exonération sur le site : cvec.etudiant.gouv.fr

Pour plus d'informations : MesServices.Etudiant.gouv.fr

L'attestation nominative d'acquittement de la CVEC sera à numériser et à déposer obligatoirement au moment de votre préinscription en ligne (voir « 3. Vous finalisez votre inscription à distance »).

2. Vous procédez à votre pré-inscription en ligne

Après paiement de la CVEC, vous devrez effectuer votre pré-inscription en ligne en vous connectant à l'adresse suivante :

Lien « [Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2018/2019](#) »

Navigateur préconisé : Firefox. Internet Explorer non supporté

entre le 11 juillet et le 4 août puis entre le 8 août et le 18 août 2019 (minuit)

Pour des raisons de maintenance informatique, le site de pré-inscription en ligne sera inaccessible du 5 au 7 août 2019 inclus

Connexion

Se connecter via votre identifiant informatique INSA et votre mot de passe.

Afin de vous aider dans la saisie, il est vivement recommandé de prendre connaissance du « **Guide FIP Apprenti ou stagiaire de la formation continue** » selon votre situation (www.insa-strasbourg.fr , onglet CANDIDATS / Inscriptions, rubrique Modalités d'inscriptions).

3. Vous finalisez votre inscription à distance

Nouveauté 2019 !

NOUVEAU Envoi dématérialisé des pièces justificatives

A partir de cette rentrée, pour valider votre inscription, vous devrez numériser vos pièces justificatives et les déposer au moment de votre préinscription en ligne (onglet « Pièces jointes ») au plus tard le 18 août 2019 (minuit).

Pièces justificatives à déposer en ligne (chaque pièce jointe ne doit pas excéder 2MB et doit être dans l'un des formats suivants : .pdf, .jpg, .jpeg, .png. Veillez à la lisibilité des documents déposés) :

- une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) ;
- l'attestation d'acquittement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile 2019/2020 (portant la mention « Scolaire et extra-scolaire » et indiquant votre Nom et Prénom) ;

Notez qu'aucun accusé de réception du dépôt des pièces justificatives en ligne ne vous sera adressé. Si votre dossier est incomplet, vous en serez informé par mail (sur votre adresse mail INSA) ultérieurement.

Rappel : il n'y a plus de passage en chaine d'inscription. Le secrétariat FIP vous délivrera le certificat de scolarité et le stocker 2019/2020